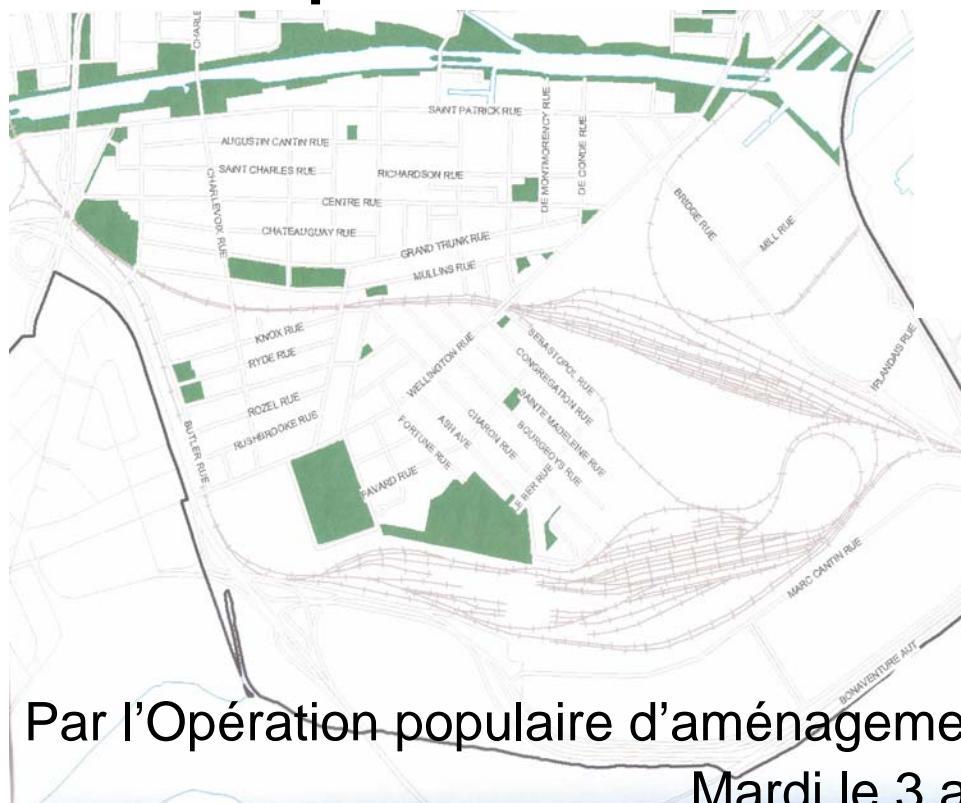


Mémoire présenté à l'Arrondissement Sud-Ouest

## Parcs et espaces verts du quartier Pointe-Saint-Charles



Par l'Opération populaire d'aménagement (OPA)

Mardi le 3 avril 2007

## **Notre démarche**

L'Opération populaire d'aménagement (OPA) a débuté ses travaux en 2004, par un diagnostic sur le quartier et un vaste exercice d'aménagement réalisé sur le terrain. Elle a donné lieu à quelques cent cinquante propositions visant l'amélioration de l'environnement, du cadre de vie et des conditions de santé de la population du quartier. Deux assemblées publiques tenues en 2005 et 2006 ont permis de dégager des grandes priorités de travail, dont l'amélioration des parcs et espaces verts du quartier.

Les demandes et propositions présentées dans ce document découlent de ce processus. Une autre assemblée de quartier est venue valider, compléter et bonifier nos analyses et nos propositions.

Il est à noter que, parallèlement aux travaux du comité de coordination de l'OPA, un comité «propreté et embellissement» de l'OPA travaille toujours en lien avec l'Écoquartier.

Pour le comité de coordination de l'OPA, le contenu du présent document constitue la première étape d'un travail de réflexion et d'analyse qui inclura les cours d'école, les terrains vacants et le verdissement du quartier.

Ce document, déposé formellement dans le cadre de la rencontre du Conseil d'Arrondissement du 3 avril 2007, s'adresse tant aux élu-e-s qu'aux fonctionnaires de l'Arrondissement Sud-Ouest. Il présente des constats généraux sur l'ensemble du quartier et des priorités d'intervention pour Pointe-Saint-Charles. Il présente également des recommandations pour chacun des parcs et pour plusieurs espaces verts du quartier. Finalement, il fait état de nos demandes à court terme.

Pour nous rejoindre :

Coordination de l'Opération populaire d'aménagement  
a/s Myreille Audet, 514-937-9250, poste 6241  
myreille.audet@ ssss.gouv.qc.ca

L'OPA est une initiative de la table de concertation  
Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles

## **Nos sources**

Notre réflexion s'appuie sur l'expertise et la connaissance des citoyen-ne-s, sur des constats et recommandations des fonctionnaires de l'Arrondissement Sud-Ouest qui concordent avec l'évaluation des citoyen-ne-s, ainsi que sur diverses études universitaires et politiques municipales.

1. *Les propositions de l'OPA réalisée en juin 2004.*
2. *Une étude d'étudiants du département de géographie de l'UQAM , printemps 2004.*
3. *Divers documents fournis par l'arrondissement datant de 2003.*
4. *Des documents de la ville de Montréal :*
  - *Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal, 1994;*
  - *Plan directeur du réseau vert, juin 1994;*
  - *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, Indicateurs de l'état de l'environnement, novembre 2005;*
  - *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, phase 2007-2009, 2007.*
5. *Une visite de l'ensemble des parcs et espaces verts, effectuée par le comité de coordination de l'OPA en 2007.*
6. *Une opération populaire d'aménagement sur les parcs Saint-Gabriel, Carré Hibernia, Joe-Beef, Des Apprentis, par les jeunes de la maison des jeunes l'Adozone, réalisée en 2007.*

Nos constats et propositions ont été validés, complétés et enrichis lors d'échanges avec le milieu et les citoyen-ne-s du quartier.

- *Un échange avec le milieu dans le cadre d'une rencontre régulière de la table de concertation Action-Gardien de Pointe Saint-Charles , le 21 mars 2007.*
- *Un échange avec les citoyen-ne-s du quartier dans le cadre d'une assemblée publique réunissant, le 28 mars 2007, plus de quarante participant-e-s.*

## Nos constats pour l'ensemble du quartier

### **1. INSUFFISANCE DE PARCS ET D'ESPACES VERTS.**

Si on se fie aux normes d'aménagement, la superficie d'espaces verts par habitants est insuffisante. Le quartier Pointe-Saint-Charles contient une superficie totale d'espaces verts de 18,78 hectares tandis que 13 200 habitants y résidaient en 2001. On obtient alors un ratio d'environ **1,42 hectare pour 1000 habitants**, ce qui est largement insuffisant puisque les normes urbanistiques proposent un ratio de 4 hectares pour 1000 habitants<sup>1</sup>.

En 1983, le minimum critique a été établi à 2 hectares pour 1 000 habitants par le Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche.

### **2. ABSENCE APPARENTE DE POLITIQUES ET DE CRITÈRES D'ÉQUITÉ ENTRE LES QUARTIERS, DANS LA GESTION DES PARCS ET DES JARDINS COMMUNAUTAIRES.**

### **3. DÉGRADATION IMPORTANTE DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS SITUÉS AU CENTRE DU QUARTIER.**

- Carré Hibernia;
- Parc de l'Irlande;
- Parc Joe Beef;
- Parc Des Apprentis.

### **4. PROBLÈME DE SÉCURITÉ DANS PLUSIEURS PARCS.**

- Aires de jeux 0-5 ans non clôturées ou insuffisamment clôturées;
- Terrains non clôturés, utilisés pour le sport à proximité de rues dangereuses;
- Jeux hors normes et brisés, etc.

### **5. TERRAINS DE SPORT À DÉVELOPPER ET À MIEUX RÉPARTIR.**

### **6. PARCS À CHIENS INADÉQUATS ENTRAÎNANT UN PROBLÈME DE SALUBRITÉ DANS D'AUTRES PARCS DU QUARTIER.**

---

<sup>1</sup> L'organisme américain National Recreation and Park Association établit la norme à 4 hectares pour 1 000 habitants au niveau local et à 6 hectares pour 1 000 habitants au niveau régional.

## Nos propositions

### 1. AUGMENTER LE RATIO DE PARCS PAR HABITANT

- Adoption par l'Arrondissement Sud-Ouest d'une politique de développement des parcs et espaces verts, et d'un objectif à atteindre et à maintenir en terme de ratio parcs/habitants (hectares/1 000 habitants).
- Adoption par l'Arrondissement Sud-Ouest d'une réglementation obligeant les développeurs à contribuer à l'atteinte et au maintien de ce ratio, au-delà des incitatifs et des mécanismes actuels.
- Représentations par l'Arrondissement Sud-Ouest auprès de la ville de Montréal pour exiger du Groupe El Ad, qu'il cède une parcelle de l'îlot B adjacente au parc Joe Beef, pour un usage de parc public.
- Modifications au zonage afin de reconnaître l'usage et d'assurer la pérennité d'espaces verts non reconnus :
  - a) Transformation en espace vert de la rue Island au nord de la rue Saint-Patrick dans la perspective de l'aménagement d'un lien vert entre le Canal de Lachine et le cœur du quartier;
  - b) Zonage «parcs et espaces verts» pour le terrain situé derrière l'édicule du métro Charlevoix;
  - c) Zonage «parcs et espaces verts» pour le jardin communautaire La Pointe verte;
  - d) Zonage «parcs et espaces verts» pour le terrain situé à l'angle des rues Knox et Hibernia, actuellement utilisé et aménagé par l'Écoquartier, entre autres comme site de compostage;
  - e) Zonage «parcs et espaces verts» pour le terrain à céder par le groupe El Ad (dans l'îlot B) pour un usage de parc public;
  - f) Zonage «parcs et espaces verts» pour le parc/jardin Sébastopol entretenus par les résidents de la rue Sébastopol;
  - g) Zonage «parcs et espaces verts» pour le terrain vacant adjacent au parc/jardin Sébastopol.

À l'instar des politiques développées par la ville de Montréal au cours des 15 dernières années, le Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, dès sa première phase, identifie l'augmentation de la superficie des parcs montréalais comme l'un des principaux indicateurs quant à la qualité des milieux de vie résidentiels.

Pour sa deuxième phase, de nouveaux objectifs sont ajoutés. Il est question de *stimuler le développement de l'agriculture urbaine à Montréal, entre autres par l'utilisation des espaces résiduels sous-utilisés en concluant des ententes auprès de grands propriétaires*. Une des quatre «actions vedettes» du plan 2007-2009 consiste à *réduire la présence d'îlots de chaleur urbains par l'élaboration d'une stratégie de verdissement*. Or, le quartier Pointe-Saint-Charles présente des caractéristiques des îlots de chaleur urbains. Les cartes thermiques de la région de Montréal en donnent un aperçu.

## **2. INVESTISSEMENT MASSIF ET PRIORITAIRE**

- À court terme, dans le Carré Hibernia et le parc de l'Irlande;
- À moyen terme, un comité de travail de l'OPA sera mis en place pour repenser entièrement l'aménagement du parc Joe Beef, incluant la partie de l'îlot B du projet Nordelec à céder par le groupe El Ad;
- À moyen-long termes, envisager le réaménagement du parc Des Apprentis dans le contexte de la rénovation du Centre Saint-Charles et de l'hypothèse du remplacement de l'actuelle voie ferrée par un parc linéaire;

## **3. PRIORISER LES INTERVENTIONS VISANT LA SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS.**

- Clôturer l'espace non développé du parc Sammy Hill, utilisé par de jeunes joueurs de soccer;
- Fermer la rue Ryde, entre les deux parties du parc Sammy Hill;
- Fermer la rue Roperie entre le parc Saint-Gabriel et le Carré Hibernia et modifier le sens des rues environnantes;
- Clôturer l'aire de jeu 0-5 ans du parc Atwater/Saint-Charles;
- Remplacer les barboteuses par des jeux d'eau (meilleure qualité de l'eau et facilité d'entretien), prioritairement celle du parc Le Ber.

## **4. DÉVELOPPER DES AIRES DE MINI-SOCCER**

- au parc Le Ber;
- au parc Sammy Hill;
- au parc Joe Beef.

## **5. AJOUTER DES PARCS À CHIENS ET RENDRE LES ESPACES PLUS ADÉQUATS**

- Au parc d'Argenson, le long de la voie ferrée;
- Au Square Saint-Patrick;
- Au parc Leber (allonger vers le parc Marguerite-Bourgeois, pour que les chiens puissent courir).

## **Nos demandes à court terme**

1. D'ici la rencontre du comité exécutif de la ville de Montréal du 15 avril prochain, que l'Arrondissement Sud-Ouest fasse des représentations pour que soit exigé du Groupe El Ad, qu'il cède une parcelle de l'îlot B adjacente au parc Joe Beef (le long de la rue Richardson) pour un usage de parc public.
2. Qu'avant le début de l'été, le parc Des Apprentis soit débarrassé, des équipements et accessoires défectueux qui représentent un danger pour les enfants.
3. À la date prévue d'ouverture des pataugeoires et piscines publiques, que l'Arrondissement Sud-Ouest s'assure que la pataugeoire du parc Leber soit réparée, fonctionnelle et ouverte.
4. Dans le cadre de l'élaboration du plan triennal d'immobilisation 2008-2010, que soit considéré comme prioritaire, un investissement majeur dans le Carré Hibernia et le parc de l'Irlande.
5. Qu'au mois d'octobre 2007, une réponse soit donnée à l'OPA et aux citoyen-ne-s de Pointe-Saint-Charles, sur l'ensemble des propositions soumises dans ce document.

## **Recommandation à l'Arrondissement Sud-Ouest**

*Pour chacun des parcs et espaces verts considérés dans la première phase de nos travaux*

---

### **JARDIN COMMUNAUTAIRE LA POINTE VERTE**

- Lui reconnaître un zonage «parcs et espaces verts»;
- Afficher sur place le nom de l'organisme responsable et les coordonnées pour le rejoindre.

### **TERRAIN VACANT ANGLE KNOX/HIBERNIA**

- Lui reconnaître un zonage «parcs et espaces verts»;
- Soutenir les efforts de l'Écoquartier pour en faire une aire de repos aménagée.

### **PARC SAMMY-HILL**

- Pour la partie vacante du parc, développer un mini soccer et bien clôturer l'aire de jeu;
- Fermer la rue Ryde entre les deux parties du parc (faire dévier les voitures par la ruelle donnant sur la rue Coleraine.

### **ESPACE VERT DERRIÈRE LA STATION DE MÉTRO**

- Lui reconnaître un zonage «parcs et espaces verts»;
- À court terme, ajouter des arbres du côté de la rue Châteauguay, un support à vélo, des bancs et un meilleur éclairage;
- Soutenir les propositions d'art populaire du Carrefour d'éducation populaire pour l'embellissement de cet espace;
- A plus long terme, le concevoir comme un espace public pouvant accueillir de l'animation et des activités de quartier.

### **PARC D'ARGENSON**

- Réaliser un meilleur entretien et le ramassage des gros débris;
- Penser à l'aménagement d'un parc à chiens le long de la voie ferrée;
- Y réaliser un circuit de planche à roulettes;

Remarque : Le terrain de balle semble n'être utilisé que pour des parties informelles.

**PARC ATWATER/ST CHARLES**

- Clôturer l'aire de jeux et réparer les bancs et l'abreuvoir, ajouter les poubelles et mieux entretenir le gazon.

**PARC LEBER**

- De façon urgente, réhabiliter la pataugeoire et à moyen terme, la remplacer par des jeux d'eau;
- Mieux clôturer l'aire de jeux 0-5 ans;
- Allonger le parc à chiens en direction du parc Marguerite-Bourgeois;
- Construire un gazebo près de la patinoire pour s'y reposer l'hiver, après le patin;
- Prévoir un chalet avec toilettes.

**PARC MARGUERITE-BOURGEOIS**

- Installer plus de poubelles, un abreuvoir ainsi que des tables à pique-nique avec BBQ;
- Éventuellement, il pourrait y avoir dans ce parc, une fontaine avec un bassin d'eau.

**TERRAIN CHARON/FRANK SELKE**

- Faire des plates-bandes de vivaces surélevées et poser des poubelles;
- Y installer des tables pour jeux de société (en béton).

**PARC/JARDIN SÉBASTOPOL**

- Superbement entretenu par les résidents de la rue, on demande que lui soit assuré le statut d'espace vert dans le plan de zonage;
- Éventuellement, lui ajouter le terrain adjacent, qui est vacant.

**PARC DE LA CONGRÉGATION**

- Ajouter une rangée de bancs et une poubelle.

**PARC DES CHEMINOTS**

- Mieux fermer l'espace 0-5 ans.

Question : Est-il possible d'y ajouter une toilette ?

**PARC DE L'IRLANDE**

- Aire de jeux 0-5 ans à décontaminer et à refaire en priorité.

### **PARC SAINT-GABRIEL, CARRÉ HIBERNIA**

- Aire de jeux 0-5 ans à refaire en priorité, ainsi que les chemins et les enclos de ciment. Ajouter des bancs à l'intérieur des aires de jeu;
- Fermer le rue Ropery à la circulation afin de réunir les deux parcs et de renforcer la sécurité aux abords de ces parcs très fréquentés;
- Éventuellement, profiter de la présence des grands arbres et développer des stratégies pour attirer les oiseaux.

### **PARC DES APPRENTIS**

- À très court terme, enlever les équipements défectueux qui représentent un danger pour les enfants;
- À moyen terme, envisager son réaménagement dans le contexte de la rénovation du Centre Saint-Charles et de l'hypothèse du remplacement de l'actuelle voie ferrée par un parc linéaire.

### **PARC JOE-BEEF**

- Collaboration de l'arrondissement avec un comité de travail de l'OPA dont le mandat sera de repenser entièrement l'aménagement de ce parc, incluant la partie de l'îlot B du projet Nordelec à céder par le groupe EI Ad.

### **PARCS MULLINS/RICHEMOND ET MULLINS/WELLINGTON**

- Agrandir le parc Mullins/Wellington et l'aménager en continuité avec le square Tansey. Y ajouter au moins un banc.

### **SQUARE TANSEY**

- Importante porte d'entrée au quartier. Y faire un aménagement paysager décent avec jets d'eau et vivaces.

### **SQUARE SAINT-PATRICK**

- Récupérer la partie du parc transformée en stationnement (ce stationnement étant d'ailleurs très peu utilisé);
- Y planter des arbres afin de réduire la poussière générée par la circulation abondante de la rue Wellington;
- Y aménager un parc à chiens.

### **PARC DES CHAUDRONNIERS**

- Récupérer la partie de stationnement en ruelle pour en faire un parc oasis intéressant.